

Fiche 60

Quel rôle les opérateurs de paris peuvent-ils jouer pour permettre d'identifier les paris suspects ? Comment fonctionnent les systèmes de « monitoring des paris » ?

Sur ce sujet, il faut distinguer les loteries et les opérateurs privés. Les premières sont avant tout guidées par la préservation de l'ordre public, les seconds se situent plus dans une démarche commerciale.

Quoi qu'il en soit, les opérateurs constituent un support important de l'action de préservation de l'intégrité sportive car ils disposent d'éléments permettant de repérer des pratiques frauduleuses. La lutte contre la fraude est pour l'ensemble un enjeu d'image et de crédibilité. Ils doivent s'assurer de la sincérité des résultats sportifs qui servent de supports à leurs opérations de paris, afin de conserver la confiance des parieurs. De plus, une rencontre truquée fausse la concurrence sur le marché des paris et présente alors un risque économique. Pour ces raisons, les opérateurs se doivent d'assurer une surveillance des activités et des flux et même, idéalement, être en mesure de savoir ce qui se passe chez leurs concurrents pour chacun des paris proposés.

Surveillance des paris par les opérateurs

Pour la France, conformément à l'article 63 de la loi du 12 mai 2010, les opérateurs agréés par l'ARJEL (depuis 2020, l'ANJ), en vertu des contrats qui les lient aux fédérations, doivent mettre en place les moyens destinés à prévenir et lutter contre la fraude.

À cet effet, ils ont recours à des systèmes de surveillance, appelés également systèmes de « monitoring », qui leur permettent d'observer les volumes liés à leurs parieurs et la répartition des paris tout en contrôlant leur risque financier. Ces systèmes permettent donc de détecter des mises suspectes, soit d'un montant bien plus élevé que la normale pour un type de pari donné, soit irrationnelles (par exemple parce que les parieurs misent massivement sur l'outsider et non sur le favori), pouvant révéler un cas de corruption sportive.

Ces systèmes peuvent donc réellement aider à préserver l'intégrité du sport, à condition évidemment que les opérateurs communiquent les informations ainsi recueillies. C'est grâce à un tel système que la Française des jeux a repéré lors de la saison 2011/2012 des mises suspectes engagées dans son réseau physique de points de vente sur un match du championnat de France de 1^{ère} division de hand.

Surveillance des paris externe aux opérateurs

Les opérateurs illégaux ne sont absolument pas enclins à effectuer de tels contrôles ou tout du moins à révéler leurs résultats. Il peut alors être utile, à côté des contrôles effectués par les opérateurs légaux, de mettre en place au sein des institutions sportives ou dans un autre cadre, des outils de monitoring complémentaires.

Ceux-ci sont destinés à surveiller l'activité des sites de paris sportifs opérant partout dans le monde (prioritairement les sites asiatiques) et d'observer, en particulier, les paris proposés sur des compétitions données.

Ces systèmes informatiques, extérieurs aux opérateurs, ne permettent pas d'avoir accès aux mises des parieurs (le seul opérateur qui fait état en temps réel sur son site des volumes pariés sur un événement sportif est Betfair, qui utilise ce service pour attirer des parieurs en recherche de « liquidité », c'est-à-dire de volumes de mises suffisamment importants). En utilisant les informations disponibles sur le marché, ils permettent, grâce à un algorithme, de détecter des variations suspectes de cotes pour tout type de pari, parfois sans même qu'une intervention humaine ne soit nécessaire. En effet, l'évolution de la cote (notamment en Live Betting, dès qu'une évolution du score se produit) est calculée selon un modèle théorique et est comparée en temps réel aux cotes affichées par les principaux opérateurs du marché. Si l'écart devient important, une alerte est déclenchée car elle peut être symptomatique d'une corruption : par exemple, si une équipe marque un but mais que sa cote ne baisse pas, cela révèle une anomalie.

Un des systèmes de monitoring sans doute le plus abouti à ce jour s'appelle « Fraud detection system ». Imaginé par SportRadar, ce modèle est utilisé par l'UEFA et à un niveau national par la LFP. Les alertes émises par ce système sont classées en trois catégories, en fonction du niveau du risque de manipulation. Lorsqu'une alerte est classée au niveau le plus élevé, la probabilité que le match concerné ait été truqué est très forte.

Le système de monitoring et d'alerte GLMS (Global Lotteries Monitoring System), dont FDJ est l'un des membres fondateurs, constitue également une bonne pratique en la matière :

- Au Danemark, une équipe technique suit en temps réel l'évolution du marché mondial des paris sportifs (évolution des cotes, forums, blogs, etc.) et reçoit les alertes de divers fournisseurs (notamment Sportradar et Asian Monitor) ;
- Dès qu'un seuil d'alerte est dépassé, une information est envoyée à chacune des 32 loteries membres, de manière à savoir si elles ont constaté des atypismes (volumes de paris élevés par exemple) sur leur territoire ;
- En fonction des analyses, un rapport est alors envoyé à l'UEFA, la FIFA, le CIO, la Tennis Integrity Unit, etc. Il est à noter que GLMS avait été choisi par le CIO pour assurer la surveillance des paris pendant les Jeux de Rio en 2016.

Approfondissement

	Monitoring des principaux sites européens	Monitoring des principaux sites asiatiques	Monitoring des sites de Betting Exchange	Echanges contractuels de données avec les opérateurs	Alertes automatiques en cas de soupçons de corruption	Données complémentaires : chiffre d'affaires, marges, répartition géographique des parieurs, etc.
	Alerte en cas d'évolution de cote	Alerte en cas d'évolution de cote	Alerte en cas de volume inhabituel de mises	Alertes en cas de variations suspectes de cotes	Alertes automatiques générées par des systèmes sophistiqués détectant des variations suspectes de cotes	Alertes en cas de variations suspectes de cotes
Niveau 1 : Monitoring de base (fédérations nationales de tennis pour quelques tournois)	Oui	Parfois	Oui	Rarement	Non	Non
Niveau 2 : Early Warning System (de type IBIS / CIO par exemple)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Rarement
Niveau 3 : Fraud Betting Detection System (FIFA, UEFA, Sportradar)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Parfois
Niveau 4 : Monitoring and Risk Management Opérateurs : GLMS, IBIA	Oui	Oui	Oui	Oui (la plupart du temps mais avec des standards d'alerte très différents)	OUI pour GLMS	Oui (sous réserve d'échanges d'informations par les opérateurs)